

MAIRIE DE VASSEL

PUY DE DOME

ARRETE TEMPORAIRE N°2024_2501_001 Portant réglementation provisoire de la circulation Rue du Pironin

LE MAIRE

- VU** le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article R610, paragraphe 5 du nouveau Code Pénal,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, notamment son livre I-8ème partie Signalisation temporaire,
VU a demande déposée en date du 08/01/2024 par l'entreprise Constructel Energie sise 3 rue de Pérignat, 63800 Cournon D'Auvergne pour la réalisation d'un branchement électrique sous chaussée de 10 mL avec terrassement Rue du Pironin

ARRETE

ARTICLE 1

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des travaux par l'entreprise Constructel Energie sise 3 rue de Pérignat, 63800 Cournon D'Auvergne la circulation sur la rue du Pironin sera fermée à la circulation entièrement ou en partie selon les besoins du chantier.

ARTICLE 2

Cette mesure prendra effet à compter du 29 janvier 2024 au matin pour la durée des travaux soit un maximum de 15 jours calendaires.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière à la charge de l'entreprise réalisant les travaux, sera mise en place et entretenue par elle-même sous le contrôle du Maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4

L'entreprise s'engage à remettre la voirie dans l'état initial et à communiquer le nom de l'entreprise retenue pour faire la remise en état de la chaussée, si ce n'est pas elle qui l'effectue.

ARTICLE 5

Les accès des propriétés riveraines devront être maintenus.

ARTICLE 6

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de VASSEL par l'autorité administrative.

ARTICLE 8

Mme. le Maire de VASSEL

M. le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy De Dôme,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A VASSEL, le 25/01/2024

Le Maire,
F. BERNARD

